



**ADRESSE EUROPÉENNE  
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Dominique Reynié

**ADRESSE EUROPÉENNE**  
**À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**  
PAR DOMINIQUE REYNIÉ,  
AVEC CORINNE DÉLOY ET FRANÇOIS-XAVIER PRIOLLAUD

# sommaire

<b>Lettre à Monsieur le Président de la République</b>	4
--	---

<b>Avant-propos</b>	
La désespérante inanité du discours public pro-européen	8

<b>I. Un esprit</b>	10
1.1. Le pluralisme, ferment de l'esprit européen : pour une uniformisation tempérée	12
1.2. L'échange, ferment de l'esprit européen : pour une expérience de la communauté	15
1.3. La connaissance, ferment de l'esprit européen : pour une vie savante	22
1.4. La justice, ferment de l'esprit européen : pour les solidarités	25

<b>2. Un peuple</b>	28
2.1. L'Union européenne a-t-elle peur de la démocratie ?	30
2.2. L'avenir européen de l'élection	41
2.3. L'avenir européen du parlementarisme	43
2.4. La proximité dans l'élargissement : l'Europe des régions	44
2.5. Sans quiétude, pas de liberté : l'Europe de la sécurité	45

<b>3. Une puissance planétaire</b>	48
3.1. Une grande puissance économique fondée sur les entreprises	50
3.2. Une politique européenne de la nature	52
3.3. La promotion énergique des sciences du vivant	55
3.4. Une puissance humanitaire	57
3.5. L'Union, une armée et une diplomatie	58

<b>Conclusion</b>	
La solidarité ou le chaos	64

# Lettre à Monsieur le Président de la République française

Monsieur le Président de la République,

Au lendemain de votre réélection, la République respire. Nous savons maintenant que les valeurs qui fondent notre communauté seront préservées chez nous et promues dans le monde. Cependant, comme vous le savez, le 21 avril a révélé l'ampleur et la profondeur du malaise qui nous frappe. Les mouvements électoraux observables en Europe modifient l'analyse de la situation. En réalité, peu ou prou, un même mal ronge l'ensemble des pays membres de l'Union. Une large partie de la société européenne s'est engagée dans une dissidence électorale qui pourrait croître encore. Il est frappant de constater que 2002 aura été à la fois l'année de l'Europe, dont l'avènement de l'Euro témoigne avec éclat, et l'année d'une poussée spectaculaire de l'europhobie, notamment dans les classes populaires européennes. L'hostilité militante des jeunes générations à l'égard de la "mondialisation" annonce l'inscription dans la durée de cette protestation.

L'Europe se trouve aujourd'hui dans une situation difficile. D'un côté, les élargissements successifs ont donné à l'Union l'apparence d'une puissance planétaire de premier plan. D'un autre côté, la constitution d'un marché unique a doté l'Union d'une dimension concrète inédite dans l'histoire, tout en favorisant largement une

croissance dont les Etats membres ont su tirer un juste profit. Mais le grand échec, que l'on est fondé à trouver scandaleux, est celui de la démocratie et de la solidarité. A l'exception de quelques avancées timides et marginales, l'Union n'est encore qu'une figure du despotisme éclairé. Les Européens savent parfaitement que si leurs aspirations s'expriment à travers la démocratie nationale, celle-ci est cependant soumise à l'autorité d'un ordre transnational qui demeure sourd à leurs requêtes et à leurs préoccupations. De même, les profondes transformations qui affectent le capitalisme mondial, depuis l'effondrement du communisme, n'ont pas été sans conséquences sur les fractions les plus fragiles de la société européenne. Les Européens redoutent le déclin de la protection sociale nationale, tandis que l'Union n'est pas encore disposée à porter secours aux plus démunis d'entre eux. L'imprudence des gouvernants européens est saisissante et leur responsabilité devant l'Histoire est engagée : on ne saurait demander aux peuples d'accepter sans état d'âme un bouleversement de leur existence et de leur univers qui est sans précédent dans l'histoire, en dehors des périodes de guerre. Dans ce cadre, le nouvel élargissement en cours, certes nécessaire, ne peut que nourrir l'inquiétude des opinions publiques et, pour le moins, susciter l'hostilité de nombreux Européens. Poursuivre ce mouvement d'extension sans avoir pris toute la mesure du malaise actuel serait particulièrement périlleux.

Nous sommes à présent devant l'Histoire. La crise politique des démocraties européennes rencontre la crise démocratique de l'Europe politique. Dans un monde incertain, la combinaison de ce double mouvement pourrait

**Lettre à  
Monsieur le  
Président de la  
République  
française**

mener à de redoutables conséquences. Plus que jamais, nous avons besoin que soit lancé un grand mouvement réformateur, à la fois national et Européen, capable de répondre au trouble qui s'installe et de conjurer les menaces qui se font jour. Le temps est venu d'ouvrir le chantier de la régénération démocratique à l'aube du nouveau siècle. Vous pouvez être celui qui conduira cette œuvre historique qui est à la dimension de la France. Par ces quelques idées et réflexions ici rassemblées, j'espère contribuer à vous convaincre d'engager notre pays dans cette grande tâche.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président de la République, le témoignage de ma confiance et l'expression de mon plus profond respect.

**Dominique Reynié,**  
*Professeur des Universités  
à l'Institut d'études politiques de Paris*

# Avant-propos

## La désespérante inanité du discours public pro-européen

**m**aintes fois il a été dit que l'Union résultait d'une volonté des élites politiques et sociales européennes. Aux lendemains de la deuxième guerre mondiale, un tel projet ne pouvait naître autrement. Pour autant, cette nécessité première ne permet pas de comprendre pourquoi, un demi-siècle durant, le désir d'Europe n'est jamais venu d'en bas. Le recours au référendum est tardif, tandis qu'il a fallu attendre 1979 pour qu'apparaisse enfin une instance européenne issue du suffrage universel. Là est certainement le défaut majeur de la construction européenne. La parole publique destinée à justifier ce grand projet n'a jamais trouvé les mots capables de mobiliser les Européens. L'ambition est venue de sommets mal localisés où siège un pouvoir énigmatique, figure du complot pour les uns ou, pour d'autres, expression moderne du despotisme éclairé. Les Européens n'ont jamais pu avoir le sentiment d'être confrontés à un choix. La stigmatisation des adversaires de la construction apparentait l'explication publique à un argument d'autorité. Trop souvent, l'Europe a été présentée comme un mouvement inéluctable, évident, tandis que les esprits critiques se voyaient taxés d'archaïsme ou d'ignorance.

Mais si l'argument du mouvement "naturel", conforme à l'"ordre des choses" parvenait à soumettre les opinions publiques, il ne pouvait pas les convaincre pour autant. Dire que l'Union va de soi, c'est signifier en même temps l'absence de choix, la fin des projets politiques, l'effacement de la volonté collective, son éviction de la scène de l'histoire. La naturalisation de la perspective européenne privait les Européens du choix et du sens, sans lesquels la légitimité est impossible. L'inanité du discours public pro-européen est d'autant plus paradoxale que l'Union s'impose comme un grand événement historique. En effet, l'Europe est le cadre idéal pour une profonde rénovation de nos sociétés et de nos institutions vieillissantes. Elle est aussi un horizon enthousiasmant, capable de ramener les nouvelles générations vers la sphère publique.

Face à la crise actuelle des démocraties, aucune nation, seule, n'est en mesure de sauvegarder pleinement la souveraineté populaire, laissant aux peuples la possibilité de choisir une politique de gouvernement. L'intensification de l'intégration mondiale fait peser sur les gouvernants des contraintes d'une puissance inouïe. Il est impossible de s'y soustraire, sauf à consentir aux risques les plus grands. Les "souverainistes" ont fait le procès de l'intégration européenne au nom de la forme étatique traditionnelle. Ils n'ont pas été capables d'imaginer les voies et les moyens qui assureraient l'expression de la volonté collective à l'âge de la globalisation. Ils ont poussé le paradoxe jusqu'à soupçonner l'Europe de menacer la démocratie, tandis qu'elle est à ce jour une authentique alternative conceptuelle et pratique capable de répondre à la crise historique de l'État-nation.

# 1 Un esprit

**L**a force extraordinaire de l'Europe réside dans son histoire et dans l'héritage qu'elle nous a légué, comme une diversité qui tantôt nous rassemble et tantôt nous divise, mais qui forge, au fil du temps, un patrimoine commun. Longtemps, l'Europe a été pionnière : de l'Antiquité grecque à la Renaissance italienne, de la Révolution anglaise à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, elle est le berceau d'une civilisation brillante et se distingue spectaculairement dans l'histoire de l'humanité par une capacité à toujours renaître. Aujourd'hui, paradoxalement, l'Europe évoque une bureaucratie contraignante et tatillonne, sans visage ni état d'âme. La construction européenne parviendrait même à faire oublier l'essentiel : l'ancienneté, la profondeur et la richesse du fait européen. Depuis 1945, beaucoup de chemin a déjà été parcouru. Par l'Europe, nous avons pu assurer une paix durable sur un continent longtemps et souvent déchiré par la guerre. La crise en ex-Yougoslavie ne marque pas le terme de cette œuvre de pacification, mais les limites d'une Europe à mi-chemin de ce qu'elle doit être. La résurgence de crises sur notre continent justifie moins le procès de l'Europe qu'elle n'appelle son complet déploiement. La paix fut le moteur d'une coopération européenne marquée par le

dynamisme du couple franco-allemand, hautement symbolique eu égard au passé. Mais aujourd'hui, cette paix ne suffit plus à justifier l'Europe, notamment auprès des jeunes générations pour lesquelles ces guerres ne sont plus qu'un chapitre de nos livres d'histoire que l'on feuillette en soupirant d'ennui. L'œuvre de l'oubli, peut-être utile, est à tout le moins inévitable. Elle invite l'Europe à concevoir sa nouvelle raison d'être. Il faut dépasser cet argument qui ferait de l'Europe tantôt le résultat des drames passés, tantôt une énorme machine froide, spécialisée dans la sanction, la normalisation et l'uniformisation. En édictant chaque année des milliers de règlements, de directives et de décisions détachés de tout projet politique, l'Europe devient ce monstre administratif et juridique que décrivent ses adversaires.

Pour survivre et se régénérer, l'Union doit se donner les moyens d'affirmer l'ambition d'un projet fédérateur et mobilisateur. Nous partageons, entre Européens, des valeurs communes, nous rassemblons des particularismes qui font de notre espace commun une mosaïque d'individus différents par leur culture, leur langue, leur histoire, mais unis par le projet politique que nous portons ensemble. Certes, mais après ? La banalité de ce discours ne clarifie pas les contours d'une identité qui, par de nombreux aspects, demeure particulièrement ambiguë. Qu'est-ce qu'être Européen dans un moment marqué par la contestation des ordres transnationaux ? Est-ce un rapport au territoire, à la liberté, à la culture, au reste du monde ? L'Europe souffre de sa qualité multidimensionnelle et mouvante.



## Un esprit

### 1.1 Le pluralisme, ferment de l'esprit européen : pour une uniformisation tempérée

Aujourd'hui, la difficulté à cerner les fondements de notre communauté est l'indice le plus tangible de la crise traversée. Nous sommes tous des Européens, mais nous ne voulons pas tous la même Europe. Cette absence de volontés clairement établies a d'abord rendu possibles les avancées communautaires. Mais désormais, cette méthode de l'absence de méthode est devenue inopérante. L'élargissement peut lui donner un nouveau souffle ou précipiter sa fin. Mais au-delà, l'Europe doit gagner et rendre manifeste une substance proprement politique, afin de produire un sens pour tous les Européens.

Les motifs de récrimination laissent souvent perplexe. C'est l'Europe des chasseurs contre l'Europe des écologistes, l'Europe de la déréglementation contre l'Europe du service public, l'Europe de l'harmonisation contre l'Europe de la diversité. Nombre de ces querelles sont artificielles, exacerbées par des minorités actives et confinent parfois à la controverse théologique. L'uniformisation inquiète, à raison, bon nombre d'entre nous. Elle évoque la norme pesante, voire étouffante, une sorte d'ordre moral administratif transnational. Les gouvernants passionnés par la production de normes sont largement responsables du rejet de l'Europe dans de larges parties de l'opinion. **L'exemple de la chasse est à cet égard révélateur.** La chasse est une indéniable tradition populaire, qui porte avec elle une culture, un folklore, des rites, un

langage, un savoir-faire. La chasse contribue à la vie des sociétés rurales et participe à la préservation des équilibres naturels. Elle est aussi un loisir et un passe-temps pour de nombreux Européens, l'expression d'un ordre des choses auquel il est légitime d'être attaché, une facette d'un monde rural que l'on souhaite préserver. On assurera que l'Europe ne nourrit aucun projet funeste contre les chasseurs, de même qu'elle n'interdit pas les marchés ouverts ou les fromages au lait cru. Mais trop souvent, par excès ou par maladresse, l'Europe paraît menacer des formes de vie, des manières de faire, des habitudes prises, auxquelles les Européens tiennent d'autant plus que les identités traditionnelles sont menacées. Et comment ne pas les comprendre si l'on admet qu'au-delà de ces enjeux particuliers, ils expriment un attachement à la permanence de traditions, à la sauvegarde de paysages familiers, à la diversité des existences ? Comment ne pas les approuver si l'on admet que le déclin des identités nationales conduit nombre d'Européens à chercher des identités compensatrices, dont certaines passent par un repli localiste ou par la crispation sur des formes de vie traditionnelles qui rassurent par leur immobilité dans un monde où rien ne paraît devoir échapper au changement. Chacun connaît ces sujets fameux, ces enjeux d'apparence ordinaire qui exaspèrent des populations entières, accèdent régulièrement à une extraordinaire visibilité médiatique, suscitent toujours un vif intérêt populaire cristallisant une europhobie inutile et préjudiciable. Loin d'être un objectif, l'harmonisation doit être un instrument placé sous contrôle et dont les effets n'ont pas vocation à restreindre





## Un esprit

le champ des diversités locales ni à menacer le pluralisme des formes de vie. L'harmonisation n'a de sens que lorsqu'il est montré, admis et acté, c'est-à-dire discuté et accepté, qu'elle représente un progrès commun, du point de vue de l'intérêt général européen et des valeurs communes.

Faut-il avoir été inconséquent ou maladroit pour susciter conjointement la crainte de l'uniformisation et celle de la déréglementation ! Tandis qu'une partie du peuple européen reproche à l'Union de trop intervenir, une autre partie l'accuse de détruire les moyens de l'intervention publique... S'y prendrait-on autrement si l'on voulait assurer le discrédit de l'idée européenne ? Ainsi, la polémique autour des langues de travail de l'Union nous enferme-t-elle dans un débat qui n'a pas lieu d'être : l'intérêt public européen conduit, pour des raisons budgétaires et d'efficacité, à ne retenir qu'un nombre restreint de langues de travail dans une Europe appelée à réunir 28 pays. Pour autant, de même qu'une hiérarchie entre les États n'est pas, en droit, recevable, aucune langue ne peut se prétendre supérieure à une autre. Pourquoi ne pas proposer **l'instauration, chaque année, d'un mécanisme tournant de langues officielles** afin de permettre à chaque partie de préserver sa différence ? Outre les cinq langues permanentes de travail – qui seraient choisies parmi les langues les plus parlées sur le territoire européen –, trois autres langues bénéficieraient pendant un an du statut de langue officielle de l'Union. Cette qualité pourrait s'accompagner d'actions concrètes destinées à promouvoir les oeuvres culturelles dans les langues concernées. Ce système permettrait à

chaque État, dans une Union à 28, de profiter tous les 7 ou 8 ans de son statut de langue officielle, favorisant ainsi la préservation et la perpétuation des langues et, à travers elles, nous ferions oeuvre de conservation des patrimoines culturels.

## 1.2 L'échange, ferment de l'esprit européen : pour une expérience de la communauté

C'est encore un autre travers singulier que celui d'évoquer publiquement l'Europe dans les situations de crise : vache folle, guerre au Kosovo, licenciements de Vilvorde. Une large part des maux qui frappent les Européens depuis quinze ans est moins l'effet de l'euro-péanisation que la conséquence de la globalisation. Mais les opinions publiques sont peu portées à faire de telles distinctions. Les démagogues europhobes ne manquent pas de tirer un profit politique, voire électoral de cette confusion. En même temps, pour celles et ceux qui subissent les effets du nouveau capitalisme, le débat apparaîtra inutilement subtil. Silence est fait sur la science, les arts, l'éducation, les savoirs, le patrimoine, le sport... Voici pourtant des thèmes susceptibles d'animer une communauté européenne qui osera substituer une Europe conquérante à l'Europe du renoncement. L'absence de politique culturelle à l'échelle européenne n'est pas étrangère à la difficulté de bâtir une communauté concrète pour les Européens. La culture, ce n'est pas la défense mais la promotion des différences, la conservation du patrimoine et l'aide à la



## Un esprit

création. Pour remplir ces missions, une **Académie européenne des Arts et de la Culture** permettrait de conférer une dimension communautaire à nos cultures nationales. Composée de représentants de chacun des pays membres, elle pourrait contribuer au financement de projets et abriter une **Ecole européenne des métiers manuels**, capable de pérenniser des savoir-faire menacés par les effets de la globalisation. L'Europe est encore trop souvent un débat réservé à une élite d'initiés. Inaccessible lorsqu'elle est confisquée par ceux qui en parlent, elle doit s'adresser à celles et ceux qui la font vivre. A cet égard, le statut d'association européenne sera un outil précieux pour stimuler l'esprit d'initiative et favoriser l'émergence d'un lien européen. **Déclarer chaque année une "Grande cause européenne"** permettrait également de rassembler les Européens dans un élan commun de générosité. **L'organisation d'un "Euro-Téléthon"**, en lieu et place des Téléthons nationaux, pourrait susciter un large mouvement d'adhésion supranational au bénéfice de la lutte contre les maladies génétiques. La recherche médicale est, par excellence, un secteur où les économies d'échelle permettent de progresser plus rapidement. C'est aussi un enjeu auquel les opinions publiques sont particulièrement sensibles. Il favoriserait une évolution de la référence européenne qui apparaîtrait plus humaine, plus solidaire, plus affective. Faire du Téléthon une "grande cause européenne" permettrait de recueillir davantage de fonds pour aider la recherche tout en favorisant la formation d'une solidarité européenne dans le cadre spectaculaire, médiatique et ludique, voire fes-

tif, de telles manifestations. La fraternité a aussi besoin de symboles. De même, si l'Europe a une devise, "L'Unité dans la diversité", et une journée, le **9 mai**, faisons de cette date un **jour férié européen** qui prendrait, dans tous les pays de l'Union, la forme d'une **"Fête des deux drapeaux"**, invitant les institutions publiques et les entreprises, les écoles et les particuliers à arborer ce jour-là, côte à côte, le drapeau national et le drapeau européen. Il s'agit de rappeler que l'Europe n'a de raison d'être que par les États qui l'ont voulue et pour les peuples qui la composent. Pour associer plus fortement un esprit européen à la "fête des deux drapeaux", il pourrait être décidé d'instaurer **ce même jour la gratuité dans les musées européens**. Parallèlement, un symbole tout aussi fort consisterait à "banaliser" le 8 mai pour enfin solder cinquante années d'amitié européenne, en faisant du **11 novembre la journée du souvenir**.

Renouer avec l'esprit européen, c'est aussi promouvoir une approche positive et concrète de l'Europe. La démarche n'est pas nouvelle : Dès 1950, le Plan Schuman s'efforçait de matérialiser le projet européen par des réalisations susceptibles d'engendrer des solidarités de fait. Il est donc temps de renverser les logiques et de réfléchir autrement sur l'avenir de l'Union et sur ses finalités. L'euro est désormais la forme la plus tangible de l'Europe. Le sentiment d'adhésion populaire – inattendu – provoqué par l'introduction de l'euro fiduciaire paraît même indiquer l'émergence d'un embryon de socialité commune : échanger la même monnaie transforme notre perception de l'Europe en un rapport quotidien, quasi tactile qui rend de ce fait la communauté



## Un esprit

enfin accessible comme expérience. Les partisans d'une Europe fédérale militent pour que l'Union élise son Président au suffrage universel direct. Est-ce là le moyen de la rendre plus proche des citoyens ? Vraisemblablement non. Il n'est guère raisonnable d'imaginer que l'on puisse se sentir représenté par une personne qui ne parle pas votre langue et ne connaît pas votre pays. L'idée est trop française. Elle traduit cependant un effort louable de rendre l'Europe plus proche et plus humaine. Pour cela, peut-être faut-il chercher plus de transparence, nécessaire pour favoriser la légitimité des décisions de l'Union. Mais cela ne suffit pas : il faut l'accompagner de relais de diffusion performants. Les nouvelles technologies démultiplient les circuits de transmission et la création prochaine sur Internet d'un nom de domaine européen ".eu" va dans le bon sens. Pour autant, un autre relais, essentiel, reste défaillant. Les médias traditionnels accordent pour le moins un intérêt modeste aux enjeux européens. Il faut favoriser la constitution d'un véritable espace médiatique européen, sans donner le sentiment d'altérer la liberté de l'information ni chercher à constituer des médias européens spécialisés. Tirons les leçons des échecs de ces dernières années, notamment dans le secteur de la presse. Les tentatives malheureuses de lancement de nouveaux titres tels que *L'Européen* en témoignent. L'Europe s'invitera dans les médias le jour où elle intéressera les lecteurs, les auditeurs et les téléspectateurs. Pour cela, gare au contresens. L'Europe est une idée déjà trop fortement marquée par l'élitisme pour ne pas soutenir les projets médiatiques qui tentent de donner à l'Union un visage humain. Ainsi,

plutôt que de la fustiger, saluons une émission télévisée telle que "Union libre", de Christine Bravo, qui ne contribue pas moins à la formation d'une Europe heureuse et populaire que les grands panneaux affirmant "*Ici, l'Union européenne investit pour vous*". Ce traitement original de l'Europe réussit à séduire un public nouveau. Le succès d'audience est la marque d'un intérêt populaire pour une mise en scène de l'Europe, de même qu'en son temps "l'Eurovision" ou "Jeux sans frontières" sont parvenus à fidéliser un public européen. De tels divertissements sont aussi une façon de démocratiser le discours sur l'Europe. Mais c'est dans le domaine de l'information que le défi reste le plus important. Face à la chaîne CNN, leader américain mondial, **l'Europe doit se doter d'une grande chaîne d'information continue**. Transformer "Euro-news" en chaîne publique européenne permettrait de disposer d'un relais planétaire d'information. Pour surmonter le problème de la langue, il est possible de concevoir un nouveau journalisme télévisuel, fondé sur des reportages, la production d'une information par l'image, accompagnée de commentaires en "voix off" réalisés dans chacune des langues européennes et en anglais pour le reste du monde. De même, la **création d'une agence de presse européenne** et la délivrance **d'une carte de presse européenne** seraient autant de manifestations tangibles d'une puissance dans le monde. Enfin, pour que les médias s'intéressent à l'Europe, il faut sensibiliser des journalistes qui doivent également être mieux formés : **la création d'une Ecole européenne de journalisme** axée tant sur la formation initiale que sur la forma-



## Un esprit

tion continue, pourrait délivrer un enseignement pluridisciplinaire permettant de mieux appréhender les problématiques transnationales, tout en favorisant la création d'une communauté professionnelle. Mais fondamentalement, l'Europe n'intéressera les médias que lorsqu'elle donnera lieu à des confrontations politiques sur des sujets concernant les Européens : la santé, les retraites, l'impôt, l'école, la famille... Ouvrons donc ces dossiers et prenons le pari que l'espace médiatique européen prendra corps de lui-même ; car si les médias ne parlent pas d'Europe, c'est aussi parce que l'Europe ne parle pas assez des enjeux de vie qui préoccupent les Européens. Il faut **activer la constitution d'une socialité européenne**. Trop souvent et depuis trop longtemps, l'Europe est présentée et pensée comme un problème d'institutions et d'agencements politiques, d'impulsion par le haut dans le cadre de vastes programmes de politiques publiques. Ce sont d'abord les Européens qui font l'Europe. L'Union devrait s'appliquer à lever les obstacles à la constitution d'une véritable société civile européenne, tout en favorisant les changements qui font sens dans le nouveau siècle. Ainsi, les droits civils devraient être harmonisés, afin de **favoriser les mariages intra-européens**, de simplifier les procédures de divorce dans le cas des couples européens et **de favoriser l'égalité des couples** devant la loi.

De même que la démocratie européenne devrait être plus forte que les démocraties nationales, la formation d'une société civile européenne ne peut être simplement imaginée comme le passage à une échelle plus vaste

d'un même mouvement que nous avons connu à l'échelle des nations. La société civile européenne ne saurait se distinguer seulement par la dimension de son territoire. Elle doit être portée par des forces qui assureront sa vitalité et sa créativité qui sont à l'origine de son rôle historique. La liberté d'entreprendre, les libertés individuelles et collectives, la libre circulation des hommes, des capitaux et des produits nourriront cette vitalité. Mais **il faut placer au centre le grand chantier de l'égalité entre les hommes et les femmes**. Là est certainement la révolution culturelle du nouveau siècle, de laquelle émergera une identité proprement européenne. Face au monde, l'Europe doit aussi devenir la patrie des femmes. **Une autorité européenne spécialisée devra veiller au respect de l'égalité homme-femme dans le domaine de l'emploi et des salaires**. Dotée de moyens d'investigation propres, elle fournira chaque année un rapport sur la situation des Européennes. Dotée du pouvoir d'admonester publiquement, elle adressera aux Parlements, aux pouvoirs nationaux et régionaux ainsi qu'aux administrations et aux entreprises les mises en garde qu'elle jugera nécessaires. Enfin, représentée dans chacun des pays membres, **cette autorité sera investie du rôle de médiateur**. Chaque Européen aura le droit de la saisir par l'intermédiaire d'un député européen, afin de lui soumettre un cas d'inégalité contraire aux principes fondamentaux de l'Union. En matière de société civile européenne, la **question de la langue européenne** est un enjeu décisif. L'absence d'une langue commu-



## Un esprit

ne est ce qui fait obstacle avec le plus d'évidence à la formation d'une véritable société européenne, sans laquelle pourtant l'Europe demeurera un ectoplasme politique, tandis que nous nous lamenterons sur le sort des nations vieillissantes. En toute rigueur, trois éléments doivent composer la solution en principe : premièrement **la langue européenne commune est un objectif prioritaire**. Deuxièmement, la langue commune ne doit pas se solder par la disparition des langues nationales ou régionales, mais par une cohabitation dans le cadre d'un pluralisme linguistique, véritable enjeu culturel et politique. Troisièmement, **la langue commune européenne ne peut pas être la langue commune au monde**, sauf à dissoudre l'Europe dans une globalisation sans identité. En conséquence, **la langue européenne ne peut pas être l'anglais**. Ce doit être l'une des dix autres langues actuellement utilisées dans l'Union européenne. A tout le moins, une vigoureuse action de promotion du plurilinguisme devrait être engagée pour que chacun puisse s'exprimer dans sa langue maternelle et être compris des autres.

### **1.3 La connaissance, ferment de l'esprit européen : pour une vie savante**

Au service des Européens, l'Union doit jouer le rôle d'un démultiplicateur des savoirs et des cultures. Dans cet esprit, la stratégie définie en mars 2000, lors du Conseil européen de Lisbonne vise à préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée

sur la connaissance. Cela suppose une société de l'information ouverte à tous et la création d'un espace européen de la recherche et de l'innovation. Bâtir une société de la connaissance nécessite de mobiliser des moyens importants au service d'une politique d'innovation, de recherche, d'éducation et de formation tout au long de la vie. Nous devons très vite **construire les universités européennes**, non seulement sous la forme d'accord d'échanges et de soutien, mais aussi sous la forme concrète de bâtiments universitaires accueillant étudiants et enseignants européens, et partout en Europe. L'édification, dès le plus jeune âge, d'un espace éducatif européen doit permettre d'engager un processus d'enrichissement de la citoyenneté. **Créons dans chaque école de véritables "classes européennes"** permettant d'offrir aux nouvelles générations **un trimestre complet de scolarisation dans un autre pays européen**, afin d'inciter les jeunes Européens à mieux se connaître dans le cadre d'une éducation commune.

L'Europe doit redevenir le creuset de la vie savante. **Un "Collège libre d'Europe", composé de membres élus par leurs pairs dans chacune des disciplines académiques existantes** offrirait à l'Europe un cadre de référence pour la réflexion et la diffusion des savoirs. Il faut, dans cet esprit, compléter le système actuel de libre circulation des personnes par **l'élaboration d'un véritable statut européen de l'étudiant**. En **partenariat avec les grandes entreprises européennes**, l'instauration d'un système de bourses d'études et de recherches constituera une réponse adaptée pour stopper la fuite



## Un esprit

des cerveaux vers l'Amérique et vers l'Asie, notamment dans le domaine des sciences de la vie. Pour que les savoirs demeurent libres et responsables, il faut mobiliser des crédits pour une **Université publique européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.**

L'émergence d'une **recherche européenne d'intérêt public** est une condition nécessaire à la maîtrise des enjeux essentiels à l'avenir de l'humanité. N'abandonnons pas cette maîtrise aux seuls intérêts privés. Une recherche d'intérêt public, c'est une recherche libre, indépendante et performante dans des domaines non rentables économiquement mais pourtant indispensables au bien-être et au progrès de tout ou partie de la communauté : maladies rares et orphelines, recherche fondamentale, mise au point d'applications industrielles capables de se substituer à des applications polluantes ou dangereuses pour la santé. La **création d'une Fondation européenne de la recherche d'intérêt public** pourrait répondre à ces besoins, en permettant d'orienter une partie de la recherche vers la promotion d'un bien collectif défini par des programmes spécifiques, notamment dans le domaine de la santé, de la sécurité alimentaire et du développement durable. Les fonds recueillis dans le cadre de l'Euro-téléthon pourraient alimenter cette Fondation.

Il paraît également nécessaire de combattre le "dumping éthique" en remédiant aux disparités intra-européennes en matière de régulation de la recherche. Dans ce domaine, la **création d'une agence européenne d'éthique** permettrait d'harmoniser les pra-

tiques et les comportements hétérogènes d'un pays à l'autre, pour éviter les effets pervers d'une concurrence néfaste encourageant les laboratoires et les chercheurs à délocaliser leurs activités dans les États les plus laxistes. La définition de valeurs fondamentales et partagées, permettrait de soumettre au jugement public européen le développement des activités scientifiques, industrielles et commerciales.

## 1.4 La justice, ferment de l'esprit européen : pour les solidarités

L'Europe ne sera jamais légitime si le principe de justice n'est pas au fondement de ses actions. Associée à l'humanisme européen, la justice devra se déployer sous la forme de solidarités. L'esprit européen s'enrichira dans une conception multidimensionnelle de la solidarité : **solidarité entre les générations**, solidarité entre les territoires et solidarité à l'égard du monde extérieur. Ces trois dimensions placent notre continent face à ses responsabilités. Nous savons que la génération du "baby boom" atteindra l'âge de la retraite avant dix ans, alors même que les progrès de la médecine autorisent un allongement sensible de l'espérance de vie. Pour répondre à cette évolution défavorable du rapport entre actifs et inactifs, l'Europe devrait promouvoir une solidarité active entre ses peuples. La **création d'un fonds européen des retraites** permettrait de tirer parti des différences démographiques qui existent au sein de l'Union en pérennisant sans ambiguïté le prin-



## Un esprit

cipe de la retraite par répartition, qui pourra s'accompagner, à titre complémentaire et dans les proportions voulues par chaque Européen, de mécanismes de retraites par capitalisation. L'Europe se révélerait ainsi comme le niveau le plus pertinent qui permet de redonner les marges de manœuvre dont les États ne disposent plus pour mettre en œuvre les réformes que l'on sait inévitables.

La **solidarité entre les territoires** suppose le maintien des fonds structurels, qui sont appelés à se développer dans la perspective de l'élargissement. Il s'agit d'assurer la cohésion entre les États mais aussi entre les régions qui sont aujourd'hui, du fait de la décentralisation, les principaux investisseurs en matière d'aménagement du territoire et d'infrastructures publiques. Cette solidarité doit également s'accompagner d'une mise en valeur des patrimoines nationaux et régionaux, qui font aussi l'épaisseur de notre culture européenne. Culturel ou naturel, ce patrimoine doit être protégé et mis en valeur : le classement de certains milieux sensibles en "**parcs naturels européens**" viserait à protéger les sites menacés contre les investissements immobiliers sauvages ou les activités nuisibles à l'environnement. Il faut tirer les leçons du passé en empêchant que, dans les nouveaux pays de l'Union, l'ouverture des frontières aux capitaux n'entraîne pas un nouveau "bétonnage" des côtes.

**La solidarité à l'égard du monde extérieur** peut se justifier de trois manières différentes. D'abord par un principe de justice, notre continent concentrant le plus de richesses au kilomètre carré. Ensuite par un principe de raison, l'avenir des pays pauvres

n'étant pas sans conséquence pour notre continent, notamment en matière d'immigration et d'échanges. Ensuite par un principe d'identité, la définition au niveau européen d'un monde extérieur à notre communauté contribuerait à renforcer un sentiment d'appartenance encore trop faible. À ce titre, l'Europe doit s'engager fortement, notamment dans la promotion du développement durable, la préparation des chocs démographiques, la lutte contre la pauvreté, la recherche contre les maladies qui frappent les pays pauvres, etc. **L'Europe doit engager des partenariats ambitieux avec les pays en développement** afin de favoriser la mise en œuvre de normes sociales et sanitaires, les conditions de travail, l'accès aux soins, l'éducation et l'urbanisation maîtrisée. Il existe des "biens d'humanité" que l'Europe doit diffuser sans contrepartie. C'est ainsi que **l'effacement par l'Union de la dette des pays du tiers monde**, conditionnée par l'acceptation de programmes européens d'aide au développement permettrait également aux entreprises européennes de s'implanter au cœur d'économies à fort potentiel de développement.

# 2 Un peuple

**L'**Europe nous offre la possibilité non seulement de préserver l'acquis démocratique, mais encore de lui donner un nouveau souffle. La hausse de l'abstention dans l'ensemble des démocraties électorales n'a pas pour seule cause l'affaiblissement des pouvoirs nationaux pris dans l'intégration internationale des économies. Le modèle de la démocratie électorale nationale tel que nous le connaissions depuis un demi-siècle est manifestement au bout de sa course dans l'histoire. Il faut imaginer de nouvelles formes de participation politique, un nouveau statut de la citoyenneté, dédoubler la souveraineté populaire, comme souveraineté nationale et comme souveraineté européenne. Il faut également définir un nouveau contrat social, fait de droits et de devoirs, individuels et collectifs, dans le présent comme devant le futur, repenser les échelles de la relation politique, notamment en investissant franchement la régionalisation, chercher à régénérer les pratiques politiques, en particulier électorales, définir une instance de responsabilité politique européenne identifiable et proposer les moyens de la soumettre au contrôle des gouvernés. Tous ces chantiers qui seront au cœur du XXI<sup>e</sup> siècle devront se situer dans le cadre européen, parce que le projet le plus enthousiasmant que nous puissions proposer aux nou-

velles générations est celui d'une véritable société civile européenne et, pourquoi pas, d'une nouvelle nation à bâtir.

L'Europe ne s'est pas déployée sans le soutien des Européens. Mais la légitimation de la construction européenne s'est d'abord opérée selon une modalité relevant de l'"implicite", sans requérir l'adhésion formelle des Européens. Née de la volonté des États, l'Europe s'est appuyée sur une approbation instinctive, portée par une demande de pacification, une demande de reconstruction et une demande de protection.

Les lendemains du second conflit mondial ont permis de fonder le projet européen sur une puissante demande de pacification. La réconciliation franco-allemande s'est opérée à l'intérieur de la dynamique européenne, pour en devenir significativement le pilier central. Le désastre de la deuxième guerre mondiale a permis de regarder les premières étapes de la construction européenne comme une entreprise salutaire de réconciliation européenne, traduisant certainement une profonde aspiration des populations concernées.

Le champ de ruines laissé par la deuxième guerre mondiale fonde ensuite une demande de reconstruction, politique, économique et sociale. La constitution d'un espace européen démocratique, la remise en route des économies et la généralisation des États-Provinces ont ensuite fourni à l'opinion de nouvelles raisons de regarder avec bienveillance la construction européenne. L'existence d'opinions hostiles n'a pu empêcher l'œuvre d'unification, comme en atteste le déclin des partis communistes et le ralliement à la construction européenne des droites souverainistes,



# 2

## Un peuple

notamment le gaullisme, dès la fin des années cinquante. La construction européenne ne saurait être considérée comme le seul moteur de la pacification, de la démocratisation, de la prospérité et de la redistribution dont profite une partie du vieux continent, mais elle a indiscutablement joué un rôle important, favorisant la prospérité des “trente glorieuses” par l’intensification de la liberté de commerce. A partir de 1947, face à la constitution d’un bloc soviétique menaçant, dans le contexte inquiétant d’une guerre froide dont le théâtre d’expression est d’abord le continent européen (“coup de Prague” et blocus de Berlin), l’idée européenne a bénéficié d’un puissant anticommunisme dans l’opinion et de la crainte d’une nouvelle confrontation militaire (Est-Ouest). En donnant au projet de construction européenne la forme d’une solidarité libérale européenne, qui pouvait paraître mieux armée pour résister à la pression exercée par l’Europe de l’Est, les Pères fondateurs semblent avoir parié sur cette logique, même s’ils ont pu faire preuve de précipitation, comme en atteste l’échec de la CED.

## 2.1 L’Union européenne a-t-elle peur de la démocratie ?

À la volonté étatique assise sur une approbation populaire implicite, qui prévalait au cours de la première période, on a voulu ajouter une forme explicite de légitimation populaire. Mais le contexte avait profondément changé. A partir des années soixante-dix, le développement du projet européen implique l’intégration des Européens eux-mêmes dans un processus

politique de type démocratique. Cela s’illustre dans l’idée d’une citoyenneté européenne et, plus concrètement, dans l’organisation de consultations électorales ayant pour objet des questions européennes, c’est le cas des référendums, ou bien destinées à désigner des représentants au niveau européen, c’est le cas de l’élection du Parlement européen (1979). Premier paradoxe : cette seconde phase intervient dans un contexte moins favorable à l’Europe, marqué par l’effacement progressif des raisons qui avaient d’abord favorisé le soutien implicite des Européens. La nouvelle conjoncture se caractérise par la fin d’une croissance redistributive, la crise financière des États-providence, l’effondrement du modèle communiste et le retour du conflit sur le continent : la guerre en ex-Yougoslavie offrant à l’Europe l’occasion de faire la démonstration spectaculaire de son impuissance. L’introduction de procédures électorales et l’esquisse d’une citoyenneté européenne se traduisent d’abord par l’émergence d’un euroscepticisme explicite. C’est donc au moment où la construction européenne se heurte à de grandes difficultés que l’Europe cherche à solliciter l’adhésion explicite des Européens. Les référendums négatifs, comme les débats suscités par la ratification du Traité de Maastricht, ont cristallisé l’image d’une Europe technocratique, voire autoritaire, sourde aux demandes des Européens. L’ouverture, pourtant timide, du système institutionnel européen au jeu démocratique a certainement davantage favorisé l’euroscepticisme que l’idée européenne, comme en atteste, par exemple, le poids électoral des listes europhobes lors des élections européennes. Ainsi, en 1999, les listes françaises

# 2

## Un peuple

hostiles à l'européanisation rassemblent près de 43% des suffrages exprimés.

La préoccupation de l'Europe pour l'opinion des Européens devient effective au début des années soixante-dix. Elle s'incarne, d'une part, dans l'organisation des premiers référendums, en Norvège et en France et, d'autre part, dans la création, en 1973, d'un instrument original, entièrement dédié à la mesure des opinions européennes qui est l'Eurobaromètre. L'évaluation des opinions européennes se réalise donc à travers des études conduites régulièrement dans le cadre national et selon la technique des enquêtes par sondages. Les sondages "Eurobaromètre" sont régulièrement effectués pour le compte de la Commission<sup>(1)</sup>. Selon les termes de la Commission, ces enquêtes d'opinion "contribuent en premier lieu à renseigner diverses directions générales et services de la Commission, au nom de celle-ci et pour son compte"<sup>(2)</sup>. Dans l'histoire des sondages d'opinion, l'Eurobaromètre fait figure d'exception. Il s'agit du cas unique d'un quasi-monopole public de la mesure des opinions. Peu d'institutions ont la capacité financière de commander des enquêtes d'opinion au niveau européen. Celles-ci se développent, mais il reste encore beaucoup à faire. A travers la raison d'être de l'"Eurobaromètre", comme à travers les usages que la Commission est susceptible d'en faire, on retrouve la tradition européenne des arts et techniques de gouvernement, mêlant statistiques sociales et mesures de l'opinion dans un ensemble de dispositifs dont l'utilité est déterminée par la nécessité de mieux connaître l'univers des contraintes comme par l'effort de justifier l'action publique conduite. De ce point de vue,

<sup>(1)</sup> Saluons au passage la qualité et le grand intérêt de ces enquêtes. La question n'est pas ici de savoir si l'Eurobaromètre est un outil performant, il l'est, mais de chercher à comprendre ce que révèle son usage, dans une Europe si craintive à l'égard du suffrage.

<sup>(2)</sup> Extrait de l'"avertissement" figurant en ouverture des rapports Eurobaromètre.

la production des données "Eurobaromètre" semble participer d'une logique classique d'information, permettant d'éclairer les acteurs sur l'état des opinions européennes et, peut-être, de nourrir la décision publique au niveau de l'Union. D'un point de vue pratique, de telles enquêtes se situent du côté des efforts pour améliorer la connaissance de l'opinion dans le but de favoriser l'action publique, par une estimation des attentes comme une anticipation des résistances et des soutiens. De manière classique, les enquêtes "Eurobaromètre" contribuent ainsi à orienter les politiques publiques européennes, sectorielles ou régionales. De même, il est certain que l'Eurobaromètre participe d'une logique de communication. La publication des résultats peut être de nature à favoriser la justification de décisions prises, comme à légitimer la direction qui est suivie, par une mise en valeur des soutiens recueillis dans l'opinion.

Les enquêtes Eurobaromètre semblent s'inscrire dans une logique politique plus originale, si l'on considère une caractéristique bien connue, souvent relevée, au moins sur le mode polémique : tandis que l'Union européenne est composée d'une pluralité d'États qui ont tous en commun de recourir à la représentation des gouvernés et à la désignation compétitive des gouvernants par le moyen de l'élection, l'Union elle-même s'affiche comme une exception que l'élection du Parlement européen ne réduit pas, en raison du cadre national dans lequel elle prend place, se déroule et fait sens. L'étude de l'instrument Eurobaromètre permet de mettre en lumière les deux conflits qui portent la construction européenne, soit le conflit des souverainetés

# 2

## Un peuple

populaires et le conflit des souverainetés nationales.

Les souverainetés populaires s'expriment à travers les procédures électorales qui sont, certes, des mécanismes de représentation et des procédures de décision mais également des techniques d'information et de communication. Du point de vue du gouvernement, l'élection offre l'avantage d'un moyen d'information et de communication. Les élections permettent d'éclairer les responsables publics sur les attentes des gouvernés. Elles favorisent tout autant l'information des gouvernés, comme moments de discussion et de débat qui mettent en contact un grand nombre de citoyens avec les questions politiques soumises à la discussion. Pour ces mêmes raisons, les élections doivent également être regardées comme des institutions favorisant la communication entre les gouvernants et les gouvernés, ce que réalise le déroulement des campagnes électorales.

Mais l'inconvénient de l'élection est certainement l'imprévisibilité des résultats. En l'absence de contrainte électorale, ce que le gouvernement de l'Europe perd aujourd'hui en information est gagné en assurance sur la pérennité des équipes dirigeantes. La faiblesse du recours à la procédure électorale dans le fonctionnement des institutions européennes traduit la volonté invouable de ne pas laisser entre les mains des Européens le destin de la construction européenne. On retrouve ici le pli fondamental, le trait historique et problématique de la construction européenne : des élites politiques et sociales convaincues par un projet ne cachent pas leur scepticisme quant à la capacité des Européens d'en reconnaître

l'intérêt et par conséquent d'y adhérer. Le développement de la mesure des opinions dans un système institutionnel où l'élection compte pour si peu révèle un projet d'Union proprement élitiste et technocratique qui rappelle la tradition planiste et autoritaire des années trente. Tout se passe comme si l'Union cherchait à satisfaire une partie de son besoin d'information sans avoir à supporter les coûts politiques inhérents aux mécanismes électoraux. L'outil Eurobaromètre est révélateur d'un modèle de gouvernement cherchant à réaliser les avantages liés à la mobilisation de la procédure électorale sans risquer l'inconvénient majeur de l'imprévisibilité du résultat qui lui est attachée. En d'autres termes, depuis trop longtemps en Europe, tout se passe comme si l'on cherchait à éviter l'avancée en aveugle, sans devoir pour autant déranger les incertaines souverainetés populaires. L'intérêt de l'Europe pour la mesure de l'opinion, comparée à sa méfiance à l'égard de l'élection confirme l'existence d'un modèle politique problématique, plus proche du despotisme éclairé que de l'organisation démocratique du pouvoir.

Mais l'hésitation européenne devant le jeu démocratique n'est pas uniquement conditionnée par la crainte de l'euro-scepticisme. Elle emporte également la crainte de l'euro-enthousiasme. L'appréhension face à l'ouverture du jeu démocratique est en effet tout autant liée aux problèmes que poserait l'expression électorale d'une opinion favorable à l'intensification du projet européen. Dans ce cas, à travers l'expression de la souveraineté populaire, c'est la gestion des souverainetés nationales qui deviendrait plus compliquée, notamment

# 2

## Un peuple

dans le cas où la volonté d'intensifier le projet européen serait majoritaire au niveau de l'Europe, mais inégalement répartie entre les différents électors nationaux, c'est-à-dire majoritaire dans un pays considéré et minoritaire dans un autre. De fait, tel est le problème de fond que pose l'idée d'un électorat européen.

Les relations que les citoyens européens peuvent entretenir avec l'Union sont certainement plus complexes qu'il n'y paraît au premier abord. La désaffection pour les élections européennes s'accompagne d'une demande frustrée de démocratisation des institutions européennes. Ainsi, à titre d'exemple, les enquêtes Eurobaromètre montrent que les citoyens de l'Union européenne interrogés souhaitent que le président et les membres de la Commission soient contraints à la démission dans le cas où ils ne parviendraient pas à obtenir la confiance du Parlement. De même, une majorité d'entre eux estime que l'Union devrait avoir un gouvernement responsable devant le Parlement européen et devant le Conseil européen des Chefs d'État et de gouvernement. On voit bien comment l'ouverture du jeu démocratique pourrait perturber la construction européenne, en introduisant le risque du suffrage au beau milieu des longues et délicates négociations intergouvernementales.

Les Européens attendent plus de démocratie tandis que les États membres demeurent hostiles ou sceptiques, notamment parce que les élites politiques nationales actuelles redoutent de faire les frais d'une reconversion européenne des carrières et des ambitions politiques. On constatera que dans certains pays,

le mode de scrutin choisi pour les élections européennes est différent de celui qui prévaut dans le cas d'élections considérées comme majeures. Ainsi, en France, la différence entre le scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour les élections législatives et le scrutin de liste proportionnel pour les élections européennes n'est pas sans conséquence. Le choix de la proportionnelle, que les élections européennes ont, chez nous, en commun avec les élections régionales, traduit de fait une élection à faible enjeu politique, comme si l'État membre, producteur de la loi électorale, cherchait à dévaloriser la souveraineté populaire quand elle s'exprime dans un cadre qui concurrence celui de l'État, que ce soit à un niveau infra-national, la région, ou bien à un niveau supra-national, l'Europe.

Si l'on veut bien admettre que les procédures de choix démocratiques offrent aux gouvernants de nombreuses occasions directes ou indirectes de nourrir leur information, on admettra que l'organisation politique actuelle de l'Union entraîne un important déficit d'information. L'opacité du système européen est régulièrement évoquée du point de vue des gouvernés. Mais il est fait moins souvent référence à l'état d'ignorance dans lequel se trouvent symétriquement les titulaires de charges publiques européennes qui sont si peu en prise avec les inquiétudes et les attentes des populations. Les parlementaires européens eux-mêmes, pourtant issus du suffrage, peuvent n'avoir jamais éprouvé ce contact avec les électeurs que permettent les campagnes électorales traditionnelles.

Mais peut-on parler d'"opinion publique" à propos de ce que mesure l'Eurobaromètre ? Il

# 2

## Un peuple

est aisé d'établir l'étrangeté de cette opinion publique européenne issue de l'Eurobaromètre. Traditionnellement, il est admis qu'aucune définition de l'opinion publique ne s'impose à ce jour. Ce n'est pas le lieu ici de résoudre cette énigme. En revanche, il apparaît possible d'isoler trois éléments définitionnels de l'opinion publique : l'opinion publique est d'abord une opinion portant sur un objet public ; elle est ensuite une opinion partagée, c'est-à-dire commune ; elle est enfin une opinion rendue publique, comme opinion commune, c'est-à-dire présentée au public sous la forme d'un résultat largement diffusé. Les opinions recueillies par l'Eurobaromètre portent assurément sur un objet public. L'évaluation de la construction européenne, l'évaluation du système politique européen, le sentiment à l'égard de l'évolution de la démocratie dans son propre pays, l'adhésion ou le rejet vis-à-vis des grands projets européens et bien d'autres questions encore sont autant de thèmes proprement politiques, c'est-à-dire autant d'objets publics. Le recueil de ces opinions par l'Eurobaromètre fait apparaître des phénomènes d'opinions communes. Ce sont des opinions partagées par un grand nombre d'Européens, au-delà des spécificités nationales. Ces deux premiers éléments permettent de soutenir que l'Eurobaromètre met en lumière des phénomènes d'opinions européennes. Cependant, si l'on peut admettre l'existence d'une opinion commune européenne, il n'est pas assuré que l'on puisse en déduire l'existence d'une opinion publique européenne, en raison du peu de publicité qui est fait à ces résultats d'enquêtes. Malgré quelques progrès, on doit encore regretter la faible visibilité des

enquêtes Eurobaromètre dans la presse européenne, la presse française se caractérisant par un large désintérêt pour ces informations. La visibilité des résultats est enfin limitée par des règles d'embargo qui retardent beaucoup trop l'accès du public à ces enquêtes. Du point de vue de l'espace public européen, les effets de l'embargo sont lourds de conséquences. Cela revient à détacher la mise au jour des phénomènes d'opinions de l'actualité des questions qui les suscitent. Autrement dit, cela retire à l'opinion européenne ce caractère si précieux de l'opinion publique qui est d'être en prise avec l'événement immédiat, d'en épouser les contours et d'en refléter les mouvements.

L'existence d'une opinion publique n'est pas liée à l'expression du suffrage, mais à la mobilisation de formes qui relèvent d'un espace public de la délibération : pétitions, manifestations, presse, sondages, associations ou réunions. A de rares exceptions près, force est de constater qu'aujourd'hui l'expression d'une opinion européenne se limite à la publication de sondages<sup>(3)</sup>. Autrement dit, il y a des espaces publics démocratiques en Europe et non un espace public démocratique européen. La juxtaposition géographique et la coexistence d'espaces publics nationaux ne permettent pas de compenser l'absence d'un espace public européen. De même, il y a des opinions publiques européennes dont la somme ne signifie pas l'existence d'une opinion publique européenne.

De fait, avec le développement de l'Eurobaromètre, c'est principalement par le truchement des sondages que l'on peut mesurer les effets de la construction européenne sur l'ensemble

<sup>(3)</sup> Le développement récent des "euromanifestations" et des "europrotestations" constitue des signes encourageants. Cf. *L'Opinion européenne* – 2002, publié avec le soutien de la Fondation Robert Schuman.

# 2

## Un peuple

des opinions publiques nationales concernées. Mais l'ordre des opinions, à la différence de l'ordre de l'élection, n'est pas un univers nécessairement contraignant, car les opinions n'obligent pas en droit. C'est en ce sens au moins qu'elles se distinguent des votes, qui sont des décisions individuelles juridiquement reconnues. Les opinions ne sont contraignantes que si elles parviennent à se constituer comme une force. Une opinion devient une force si elle devient visible comme opinion ayant du poids. Pour qu'une opinion ait du poids, il faut ou bien qu'elle émane de personnes particulièrement reconnues, ou bien qu'elle soit présentée comme une opinion partagée par un grand nombre de personnes (pétition, manifestation ou sondage).

La force de l'opinion publique est affaire de quantité, contenue dans l'idée qu'un grand nombre de personnes partage cette opinion. Mais pour qu'une opinion puisse apparaître comme une opinion partagée par un grand nombre de personnes, il faut qu'elle puisse accéder, comme telle, à la visibilité. Ceci suppose un espace public des opinions, c'est-à-dire un espace de visibilité des phénomènes d'opinion publique. Si chacune des démocraties électorales composant l'Union européenne est habituée aux phénomènes d'opinion, que les gouvernants peuvent se trouver contraints de prendre en considération, l'absence d'espace public européen interdit à l'opinion publique européenne d'exister. Tout au plus n'existe-t-elle que dans le cadre des États-nations, c'est-à-dire comme un ensemble fragmenté d'opinions publiques localisées. Le fait que les résultats d'enquête Eurobaromètre soient inconnus du grand public et mal connus des médiateurs

appartenant à la classe politique (élus) ou à la société civile (journalistes, enseignants), signifie clairement l'absence de contrainte politique attachée à l'opinion publique européenne que reflètent notamment les enquêtes Eurobaromètre, comme les usages auxquels elles donnent lieu. En considérant l'outil institutionnel Eurobaromètre, on voit que l'Europe a inventé une forme originale de transparence à sens unique, permettant aux gouvernants européens de connaître l'opinion des Européens et d'en suivre l'évolution, mois après mois, tandis qu'il n'est pas donné aux Européens d'en connaître les résultats, ni même souvent l'existence. Tout se passe comme si une nouvelle forme de gouvernement était en train de voir le jour, à distance du vieux modèle de type démocratique, lequel savait associer la mesure de l'opinion publique à la production d'une justification publique et d'une légitimité politique.

## 2.2 L'avenir européen de l'élection

Aussi longtemps que les communautés humaines auront besoin de gouvernement, il faudra se soumettre au rapport d'autorité et donc s'accorder sur la constitution d'un lien qui soit à la fois efficace, pour permettre le gouvernement, et légitime, pour rendre possible la reconnaissance des gouvernants et l'obéissance aux normes produites. Or, en une telle matière, les possibilités sont limitées : on peut gouverner au nom de la force (tyrannie), de la tradition (monarchie), de la volonté divine (théocratie), d'une compétence particulière (élitisme et aristocratie) ou par l'élection (démocratie). La

# 2

## Un peuple

puissance de l'option démocratique réside en ceci qu'elle permet aux gouvernés de choisir parmi eux-mêmes ceux qui assureront la tâche de conduire la communauté tout entière, pour une durée déterminée pendant laquelle le pouvoir est soumis au contrôle public, et au terme de laquelle la légitimité des gouvernants est remise en jeu. L'élection n'est rien si elle ne permet pas aux citoyens d'agir sur la manière dont ils sont gouvernés. Aujourd'hui, il est de plus en plus clair que la régulation est transnationale tandis que l'expression de la souveraineté démocratique continue de s'accomplir dans un cadre national. Cette dissociation est perçue de tous. Elle ouvre sur une crise historique de la démocratie. La hausse de l'abstention, qui touche l'ensemble du monde démocratique, est l'une des traductions les plus claires du scepticisme populaire à l'égard du mécanisme électoral à l'ère de la globalisation. Les voies permettant de soumettre à nouveau l'instance de régulation à l'instance d'impulsion démocratique sont à rechercher du côté de l'Europe, non du côté d'une pleine restauration de l'État nation, impossible ou catastrophique. La désaffection électorale des années quatre-vingt-dix a profondément altéré le statut de l'élection. La crédibilité du vote est menacée, la procédure électorale est désormais désenchantée. Si le passage du vote à l'échelle européenne est le chemin le plus sûr pour rétablir la responsabilité démocratique des gouvernants et faire droit aux attentes des gouvernés, cela ne saurait suffire à régénérer la démocratie électorale. C'est pourquoi l'Union ne doit pas se contenter d'un changement d'échelle, des nations vers l'Europe. Elle doit aussi viser une redéfinition des principes et un réaménagement

des procédures. Ainsi, il faudra s'interroger sur les effets pervers liés à la multiplication des échelons électoraux, notamment l'abstention, et envisager de **supprimer certains scrutins locaux et nationaux au profit des scrutins européens**. Il **faudra également favoriser un regroupement des élections afin d'encourager la participation**. Dans le même esprit, la **constitution d'un véritable corps électoral européen** est un impératif. Cela suppose d'avancer plus vite dans l'harmonisation des codes de la nationalité. Les ressortissants européens ne doivent être écartés d'aucune fonction électorale locale. De même, **tous les étrangers résidant régulièrement depuis au moins dix ans dans un pays de l'Union doivent obtenir le droit de vote aux élections locales**.

## 2.3 L'avenir européen du parlementarisme

Les élections au Parlement européen traduisent tout autant les limites actuelles de la démocratie que celles de son européanisation. **Il ne devrait plus être possible d'élire des députés européens qu'aucun électeur n'a jamais rencontré**. La circonscription nationale est certainement en la matière le plus mauvais des systèmes. **Dessiner des circonscriptions régionales** traduirait les nouveaux lieux du pouvoir démocratique, l'Europe et les régions, tout en favorisant le contact entre les électeurs et les élus. Plutôt que d'imaginer une composition européenne des listes nationales, il serait préférable de **favoriser la formation régionale de listes européennes**, capables

# 2

## Un peuple

de porter un véritable projet, puis de le défendre au sein du Parlement européen. Le métier de député européen devra être repensé. D'abord dans la définition d'**un statut européen des élus**, sans lequel il n'est pas de véritable Parlement Européen. Ensuite par un accroissement du contrôle des députés. L'utilisation par les eurodéputés des fonds publics mis à leur disposition pour l'accomplissement des missions qui leur ont été confiées doit se faire dans **la transparence la plus complète**. De même, **les eurodéputés trop souvent absents du Parlement ne doivent pas pouvoir conserver leur mandat**. En contrepartie, il faudra **accroître le pouvoir de contrôle des eurodéputés** : leur confier un contrôle effectif sur les nominations importantes, sur le fonctionnement de l'administration européenne comme sur l'utilisation des fonds publics. Les Européens se rapprocheront de leurs eurodéputés lorsque ceux-ci seront en mesure d'entendre leurs réclamations et d'agir concrètement. Dans chaque circonscription, **les eurodéputés pourraient avoir un statut de médiateur** et le pouvoir d'intervenir pour favoriser le règlement des contentieux qui opposent un Européen à l'administration européenne.

## 2.4 La proximité dans l'élargissement : l'Europe des régions

La promotion des Régions est l'une des voies favorisant une meilleure relation entre les gouvernants et les gouvernés, entre les titulaires des charges publiques et les citoyens. La régio-

nalisation épouse parfaitement le mouvement actuel vers une démocratie de proximité, favorisant une clarification de la responsabilité dans la réduction des distances entre les gouvernants et les gouvernés. La régionalisation européenne devra se situer dans le cadre de l'Union, laquelle assurera un contrôle de dernier recours, la défense des principes fondamentaux et la contribution à la mobilisation des ressources nécessaires à l'accomplissement des buts que la communauté aura voulu se donner. **Il faut créer un Parlement européen des régions** où siègeront les représentants des régions européennes. Le Parlement européen des régions aura un pouvoir d'avis et de proposition. Pour l'élu, il ne s'agira pas de représenter une région et encore moins sa région, mais les régions d'Europe, d'assurer le développement de la régionalisation dans le cadre de l'Union tout entière. Les membres du Parlement européen des régions seront désignés selon un mode de scrutin qui devra éviter la constitution de groupes de pression émanant d'une région particulière ou d'un ensemble de régions. La désignation des membres du Parlement européen des régions aura lieu le même jour que les élections au Parlement européen et pour une durée égale de cinq ans. Le nombre des élus sera le même quelles que soient la taille et la population du pays considéré.

## 2.5 Sans quiétude, pas de liberté : l'Europe de la sécurité

Dans chacun des pays membres, des millions de personnes sont victimes d'une insécurité sociale croissante. Il est clair que les classes



# 2

## Un peuple

populaires sont les laissés-pour-compte de l'europhéanisation. Elles vont grossir conséquemment les rangs de l'euroscépticisme, fournissant la clientèle électorale aux mouvements populistes présents et à venir. **La promotion de la justice sociale doit être un principe constitutif de l'Union.** Elle est aussi une obligation commandée par la raison politique. Il n'y aura pas de cohésion sociale sans justice sociale. La grande pauvreté, l'illettrisme, le délabrement des systèmes de santé, de l'école ou la disparité dans la qualité des services sociaux pèseront toujours plus lourdement sur le dynamisme de l'économie européenne, sur les milieux urbains, sur les services publics, se traduisant finalement par des coûts directs ou indirects inévitablement considérables.

Le déclin démographique de notre continent transforme le problème de l'immigration en une solution. Dans ce domaine, l'Europe doit entreprendre une politique de régulation des entrées, en recourant à **une politique des quotas de nationalités**, afin de favoriser l'intégration et de préserver les équilibres culturels et d'éviter la constitution de vastes ghettos, sachant que la **priorité devrait être accordée à l'intégration des immigrés déjà présents, y compris les clandestins.** Le droit de vote peut être l'un des moyens d'y parvenir. Comme les Européens, les étrangers en situation régulière devraient pouvoir circuler librement en Europe. L'introduction d'**une carte de séjour européenne** faciliterait le contrôle des flux en même temps qu'elle favoriserait la formation d'une identité commune. La sécurité des personnes et des biens ne pourrait relever de la compétence européen-

ne que dans certains cas particuliers. Ainsi, devrait être créée **une véritable police européenne de la grande criminalité, plus intégrée que la coopération actuelle entre les Etats**, capable de lutter efficacement contre les réseaux maffieux transnationaux, le grand banditisme, la corruption et les activités terroristes. L'attente des Européens dans ce domaine est forte et croissante. En matière de politique publique européenne, la sécurité des personnes et des biens est l'un des enjeux majeurs parce qu'elle répond à un problème réel et parce qu'elle contribuera fortement à réconcilier les classes populaires avec la dimension européenne. L'Europe doit apparaître protectrice et proche de ses populations. A la figure d'une Europe froide et distante, qui radicalise dangereusement les défauts généralement attribués aux classes politiques nationales, doit rapidement se substituer une Europe attentive au bien-être de ses administrés, réactive, soucieuse de leur sort, rassurante.

# 3 Une puissance planétaire

**d**e même que la globalisation du monde peut menacer la souveraineté démocratique, de même elle pousse au déclin la puissance nationale. Nombreux sont les Européens sensibles à ce thème, oubliant que la souveraineté nationale fut le privilège de quelques nations, tandis que tant d'autres subissaient le joug des nations impérialistes. La question de l'avenir des nations doit être distinguée du *lamento* irrationnel face auquel la discussion est impuissante. La question des nations vaut d'être posée dans le cadre d'une réflexion plus générale sur l'avenir de la liberté des peuples à l'ère du post-nationalisme. Il faut se demander au profit de quelle puissance pourrait s'accomplir le déclin de la nation et s'interroger sur la place qu'elle peut occuper dans un monde où se recomposent les formes de la puissance. Le déclin de notre puissance peut traduire un transfert des forces ou bien une perte sèche. Si le déclin des puissances nationales devait s'accomplir sans donner naissance à une puissance politique post-nationale, alors nous serions confrontés au cas d'une dissolution de la puissance publique, soit le triomphe des puissances privées, l'ère d'un affairisme sans conscience, sans régulateur, sans limite ni contrepoids. L'Europe est l'alternative. Elle offre aux nations du vieux continent la possi-

bilité d'orienter progressivement le transfert des forces au profit d'une puissance plus grande que l'intégration de ces apports fortifie chaque jour davantage. Dans un mouvement semblable au modèle du contrat social, les nations particulières décident de s'associer pour former un Etat social européen, renonçant à leur pleine et entière liberté particulière, largement fictive aujourd'hui, en échange d'une liberté collective et d'une puissance publique effectives incomparablement plus grandes.

De fait, depuis quarante ans, parmi toutes les aires stratégiques, l'Europe est apparue comme la plus vigoureuse et la plus créative. Les pays du vieux continent ont su dépasser des divisions graves et anciennes pour s'unir, inventer et construire ensemble une nouvelle façon de vivre. La seconde Renaissance européenne a été démocratique et pacifique. Aujourd'hui, notre Europe a la particularité d'être une communauté ouverte. En s'appuyant sur la condition d'un exercice démocratique, cette originalité, source de faiblesse pour toute nation traditionnelle, se transforme, dans un monde interdépendant de souveraineté partagée, en une force exceptionnelle. Il n'est pas ici question pour chaque nation de s'évanouir au sein d'une plus large entité sans identité. Le rôle de l'Europe est celui d'un multiplicateur des volontés et des possibles dont chacun a tiré et tirera toujours le plus grand bénéfice. N'ayons pas peur aujourd'hui, forts de nos premiers succès, d'affirmer et de revendiquer l'ambition d'une Europe conçue et vécue comme une puissance planétaire à vocation universelle.

# 3

## Une puissance planétaire

### 3.1 Une grande puissance économique fondée sur les entreprises

L'économie et la défense, la monnaie et l'armée sont les piliers traditionnels d'une puissance nationale. La monnaie européenne est désormais une réalité pour des dizaines de millions de citoyens européens qui ont accepté d'abandonner l'un des symboles les plus forts de leur souveraineté et de leur identité. L'euro est le signe ordinaire, concret et quotidien de notre appartenance à une même communauté. La facilité avec laquelle le passage à cette nouvelle monnaie s'est effectué nous a fait oublier les difficultés que l'on redoutait. L'euro est né d'une volonté partagée, il est le résultat d'un long travail de préparation au cours duquel les objectifs de la monnaie unique ont été clairement définis et finalement validés par les citoyens. Ceux-ci ont d'autant plus aisément renoncé à leur souveraineté nationale qu'ils ont reconnu le profit et les avantages qu'entraînait pour chacun de leur pays l'instauration de l'euro. Chaque approfondissement de l'union, et le succès de la monnaie unique plus que tout autre, accroît la visibilité de l'Union européenne et sa capacité de peser dans le monde. Chaque avancée européenne suscite également l'inquiétude de la grande puissance mondiale américaine. Si l'Europe n'a pas vocation à devenir une nouvelle puissance impérialiste, ni à remplacer les États-Unis dans la direction du monde, sa volonté de puissance doit lui permettre de faire jeu égal avec les Américains, d'obtenir un rééquilibrage des forces au niveau mondial et d'instituer un partenariat véritablement égali-

taire entre les différents ensembles possédant une dimension et une volonté d'universalisme égales.

Jusqu'à présent les plus grandes avancées de l'union se recensent dans le domaine économique. L'euro implique une plus grande harmonisation entre nos différents pays. Il consacre la prospérité de l'Europe et apporte à l'Union une dimension et une visibilité internationales. Toutefois, les concurrences nationales perdurent au sein de l'Union, obligeant les États membres à une course à la compétitivité source d'un dumping social préjudiciable à la solidarité européenne. **La politique salariale doit faire l'objet d'une harmonisation : un objectif de convergence des salaires horaires minimaux nationaux pourrait être fixé.** Par ailleurs, Euronext, embryon de **bourse européenne**, doit rapidement devenir **un marché européen global basé sur la transmission d'un carnet d'ordres unique entre Wall Street et l'Europe.**

La **définition d'un statut européen de l'entreprise** montrerait avec éclat les effets bénéfiques que l'harmonisation est capable de produire. La réduction des coûts, à travers les économies réalisées sur les frais administratifs, pourraient atteindre jusqu'à trente milliards d'euros annuels, permettant à chaque entreprise d'affecter ce gain à d'autres projets. Outre l'avantage financier et la visibilité qu'elle donne aux entreprises de l'Union, la société européenne facilitera la mobilisation des capitaux, augmentera la flexibilité et la réactivité des acteurs économiques tout comme elle accroîtra les gains de productivité des entreprises qui fonctionneront de fait dans un sys-

# 3

Une puissance planétaire

tème plus transparent. Mais il ne peut être seulement question de compétitivité économique. L'entreprise européenne ne doit pas seulement faire plus, elle doit également faire mieux. C'est pourquoi, **il est particulièrement important que des procédures d'information et de consultation des salariés soient mises en place pour protéger leurs droits lors de la création d'une société européenne.** De plus, la création de cette nouvelle entreprise doit aller de pair avec le développement et le respect de **principes éthiques. Ceux-ci devraient être systématiquement intégrés dans les rapports annuels des entreprises.**

## 3.2 Une politique européenne de la nature

La politique agricole commune, première grande réussite européenne, est aujourd'hui victime de son succès. Il serait paradoxal que celui-ci soit finalement un frein à une avancée européenne. Nous devons au contraire nous appuyer sur la grande réussite de ce qui fut à la fois la première politique communautaire et la plus avancée, pour intégrer des considérations environnementales à une nouvelle politique de développement agricole, facteur de protection de l'équilibre écologique de la planète. En obtenant le ralliement de la Russie et du Japon à ses vues, **l'Union européenne s'est affirmée lors du sommet de Kyoto comme la seule puissance capable de résister à la puissance des États-Unis. Elle doit dorénavant saisir cette occasion pour fédérer une conscien-**

**ce mondiale en matière d'environnement. Des critères d'éthique environnementale doivent être conçus sur le modèle des critères de convergence qui ont présidé à la naissance de la monnaie unique.** Les régions, les villes et les citoyens doivent être associés à ce projet. **Dans le cadre de la réforme de la PAC, la protection de l'environnement, la sauvegarde et l'entretien des paysages doivent faire partie des missions nouvelles de l'activité agricole européenne,** contribuant à inscrire plus largement l'ensemble des activités économiques, dans la perspective d'un développement durable, de la préservation d'un patrimoine culturel et d'une solidarité entre les générations. **Les subventions agricoles pourraient ainsi être indexées sur des actions de conservation de la nature et liées à des critères de qualité.**

De même, l'Europe peut jouer un rôle essentiel en développant les cultures à des fins énergétiques qui permettent de renouer avec l'agriculture intensive tout en diversifiant les sources d'énergie et en assurant **la promotion d'énergies non polluantes.** Transformer les succès techniques existants dans ce domaine est un pari à la mesure de la PAC. **Le carburant végétal représente aujourd'hui 1% du marché des carburants.** Plusieurs actions sont possibles : l'imposition de l'intégration de composants d'origine végétale dans les carburants, la suppression des subventions accordées par les États membres à l'utilisation de carburants fossiles et le développement de cultures centrées sur une production à forte valeur ajoutée. **Une fiscalité écologique pourrait également être**

# 3

Une puissance planétaire

**mise en place : la PAC pourrait par exemple être financée par l'industrie**, de cette façon, l'ensemble des secteurs économiques serait impliqué dans le développement durable.

Par ailleurs, **l'entreprise européenne doit servir de modèle et de moteur à la définition et à l'harmonisation du concept d'exploitation agricole européenne**.

Compte tenu des importantes mutations climatiques en cours, la **création d'une assurance récolte** peut être envisagée afin de mieux prendre en compte l'incidence des conditions naturelles sur l'évolution des revenus et du marché. Enfin, la PAC se doit de mettre en place une politique de développement rural qui s'appuie sur une base différente selon les régions tout en mobilisant leurs complémentarités.

Lorsque les pays candidats auront rejoint l'Union, le continent européen sera pour la première fois de son histoire presque unifié. Il représentera la plus grande puissance de la planète. Pour les pays d'Europe centrale et orientale, l'Union apparaît aujourd'hui, à travers les programmes d'assistance mis en place (PHARE, ISPA et SAPARD), comme une formidable manne financière. Si l'élargissement à l'Est n'est pas sans poser d'épineux problèmes, l'attraction qu'exerce l'Europe témoigne de la puissance de l'Union, de ses réussites actuelles et passées et de la vitalité des projets qu'elle porte. Le fort potentiel agricole des pays candidats constitue le problème majeur posé par l'élargissement. L'agriculture de l'Union est d'ores et déjà largement surproductrice. On notera cependant que l'ouverture commerciale des PECO vers

l'Ouest ne s'est pas traduite par une invasion des marchés de l'Union par des produits alimentaires venus de l'Est. Par ailleurs, l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans l'Union en 1986, après avoir représenté un coût important, a été profitable à l'ensemble des États membres. L'augmentation du niveau de vie des pays candidats, qu'entraînera leur intégration à l'Europe, constituera, à moyen terme, un gain pour chaque pays européen. Certains pays comme la Slovaquie, la Hongrie ou encore l'Estonie obtiennent déjà des résultats économiques proches, voire supérieurs, à ceux de la Grèce et du Portugal. Enfin, le flux de capitaux vers les pays candidats devrait s'accroître considérablement dès lors que les incertitudes sur l'élargissement seront dissipées, tout comme d'ailleurs devrait s'accroître la nécessaire collaboration entre les différents pays de cette partie orientale de l'Europe. Notons, à cet égard, les importants investissements industriels dont bénéficie aujourd'hui, par exemple, la région de Timisoara en Roumanie. L'intégration rapide des anciens pays communistes à l'Union européenne constitue indéniablement une avancée vers une stabilité et une sécurité mondiales.

## 3.3 La promotion énergétique des sciences du vivant

L'Union européenne compte davantage de sociétés de biotechnologie spécialisées que les États-Unis. Cependant, les moyens financiers de ces entreprises restent beaucoup plus limités. Les sciences du vivant sont à la fois un domaine de recherche pure, un secteur indus-

# 3

## Une puissance planétaire

triel en forte expansion et un enjeu d'une importance considérable pour l'avenir, qu'il s'agisse des retombées médicales, scientifiques, économiques et financières, environnementales ou militaires. **Les sciences du vivant doivent être vigoureusement promues. Elles doivent impérativement disposer des ressources financières et humaines nécessaires à leur rapide développement.** Les inventions biotechnologiques bénéficient en Europe d'une protection juridique spécifique. Malheureusement, celle-ci est réservée aux inventions ayant une application industrielle, laissant de côté les simples découvertes. La protection de certains gènes ou séquence de gènes est donc aujourd'hui impossible. **L'absence de brevet unique européen s'avère particulièrement dommageable, l'Office européen des brevets exigeant une période deux fois plus longue qu'aux États-Unis pour accorder une protection juridique.** Par ailleurs, le développement des sciences du vivant et de la biotechnologie demande un investissement que seule **une bourse de valeurs technologiques européenne**, à l'image du nouveau marché américain, pourrait être en mesure de fournir. Prisonnière d'une multitude de dispositions spécifiques superposées et mêlées à de nombreuses politiques sectorielles, l'Union européenne a besoin d'**une politique commune dans le domaine des sciences du vivant et des biotechnologies.** Par ailleurs, l'Europe doit se doter d'un cadre réglementaire strict tenant compte des questions éthiques et sociétales impliquées par les sciences du vivant et les biotechnologies. Elle doit égale-

ment ouvrir un débat avec les citoyens de l'Union, actuellement méfiants vis-à-vis de cette évolution et soucieux de transparence sur ces enjeux particulièrement sensibles mais qui déterminent les grands progrès de demain.

## 3.4 Une puissance humanitaire

En accroissant nos moyens d'action, l'Europe nous offre la possibilité de peser sur le destin du monde, de définir la société dans laquelle nous souhaitons vivre et de rendre concrets les principes de générosité et de solidarité qui sont les nôtres. Le développement économique de l'Union européenne s'est accompagné d'un soutien majeur en termes de coopération au développement et d'assistance humanitaire. L'Europe fournit aujourd'hui la moitié de l'aide humanitaire mondiale et plus de la moitié des fonds pour l'assistance internationale au développement. Elle est également le principal partenaire des pays en voie de développement en matière d'échanges commerciaux et d'investissements. Nous devons encore aller plus loin et créer avec ces pays un nouveau mode de relations fondé sur un partenariat économique mais aussi politique et social, dont la société civile doit être l'acteur principal. Aux finalités économiques de l'aide aux pays pauvres s'ajoute un dessein d'ordre politique : celui de contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. C'est autour de ces valeurs et de tels objectifs que se façonne l'identité de l'Union européenne et

# 3

## Une puissance planétaire

que s'imprime sa marque sur le monde. Pour parvenir à faire reconnaître sur la planète les principes démocratiques et pour contribuer à leur développement, **l'Europe doit parler d'une seule voix**, comme elle le fait déjà à l'OMC, au sein des organisations internationales que sont le FMI, dont elle fournit 30% des fonds, et l'ONU. Cette unification des points de vue européens et de leur expression au sein des instances internationales permettra à l'Union européenne d'intervenir en amont des programmes d'aide de manière à focaliser l'attention sur les conflits oubliés et elle multipliera l'efficacité de ses actions en les rendant plus complémentaires de celles des autres acteurs internationaux. Actuellement, plus des trois quarts de l'aide au développement sont dépensés par l'intermédiaire des ONG. Celles-ci doivent pouvoir intervenir dans le débat sur la finalité de l'aide et ses modalités de distribution en étant associées dans un véritable partenariat avec les instances de l'Union.

## 3.5 L'Union, une armée et une diplomatie

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à la chute du communisme, la sécurité de l'Europe occidentale a été assurée par les États-Unis et l'OTAN. L'Union européenne ne possède, en effet, qu'une capacité supplétive là où les États-Unis ou l'OTAN ne sont pas directement engagés. Quant à la possibilité d'une défense collective de l'Union en cas d'agression d'un de ses pays membres, elle est inexistante et ne peut s'envisager que dans le

cadre de l'article 5 de la Charte de l'organisation transatlantique. Des accords de coopération entre l'Union européenne et l'OTAN ont d'ores et déjà été conclus, l'organisation transatlantique mettant pour certaines opérations ses moyens collectifs à la disposition de l'UEO. Néanmoins, **seule une politique étrangère et de défense européenne permettra à l'Union de pouvoir peser face à l'OTAN**, de rééquilibrer les relations avec les États-Unis. Les Américains ont d'ailleurs intérêt au développement des capacités militaires de l'Europe, au moins pour être en mesure de solliciter la mobilisation d'un relais efficace dans la gestion des crises internationales. Les nombreuses réussites européennes dans des domaines différents ne justifient plus désormais cette dépendance vis-à-vis des États-Unis. Le parapluie américain appartient au passé, **l'avenir de la politique étrangère et de la défense de l'Union européenne passe par la mise en place d'une politique non seulement commune, mais également unique**. Communauté ouverte, construite sur une volonté d'adhésion à un modèle fondé sur les valeurs partagées de pluralisme démocratique et de respect des droits de l'Homme, l'Europe doit se donner les moyens d'être présente en tant que telle dans l'espace international. Aucun de ses États membres ne pouvant exercer une influence décisive sur les événements internationaux, la politique étrangère a donc vocation à devenir rapidement un domaine d'intégration communautaire approfondie. Pour renforcer sa visibilité internationale, **dans chaque pays l'Union ne devrait avoir qu'une seule ambassade euro-**

# 3

## Une puissance planétaire

**péenne en lieu et place des quinze ambassades actuelles.** En dehors de sa portée politique, cette unification permettrait d'accomplir une économie de moyens qui pourraient être redéployés au profit de missions industrielles, scientifiques et culturelles, soutenant les efforts déployés par nos entreprises et favorisant leurs intérêts financiers et commerciaux. De même, l'Union doit très vite parvenir à parler d'une seule voix. Les récentes réactions des Européens aux propos de George W. Bush sur "l'axe du mal" ou leurs positions sur la politique américaine actuelle au Proche Orient montrent que la convergence entre les États membres n'est pas un objectif inaccessible. Les Quinze partagent des valeurs et des principes de solidarité qu'ils se doivent de défendre pour être capables de peser dans le débat et instituer un véritable rééquilibrage des forces au niveau international.

L'Europe doit faire de la paix qu'elle a su promouvoir en son sein le socle de sa puissance. Son ambition doit aller au-delà de la défense de ses frontières mais s'affirmer comme celle d'une puissance planétaire capable d'exporter ses valeurs de paix et de démocratie et d'aider à l'intégration de tous les pays dans un système mondial de prospérité et de sécurité. La guerre du Golfe et l'intervention en ex-Yougoslavie ont largement contribué à la prise de conscience par les Européens des limites de leur capacité d'intervention dans la gestion militaire des crises. Depuis la guerre du Kosovo, qui fut un cuisant échec de l'Europe, une volonté politique est apparue au sein de l'Union de construire une défense européenne. La défense européenne reste encore fon-

dée sur une approche intergouvernementale sans qu'aucune articulation n'existe entre les orientations de politique étrangère et la dimension de défense et de sécurité, c'est-à-dire entre le Haut représentant à la PESC, et le commissaire aux relations extérieures. Si la politique étrangère doit comprendre une dimension de prévention active des conflits, la politique de défense commune doit s'appuyer sur la définition et l'affirmation de principes et d'intérêts communs. Toutefois, de la même façon que l'euro ou l'espace Schengen ne regroupent pas tous les États membres de l'Union, **la défense peut se construire autour d'un groupe pionnier de nations que chaque pays européen pourrait rejoindre ultérieurement.**

Mais la définition de l'intérêt général ne doit pas être un préalable à l'action, **la création d'un état-major européen chargé d'élaborer des doctrines communes de l'emploi des forces armées** permettra d'aller au-delà de la convergence hypothétique des intérêts de chacun des États membres. Certains domaines peuvent être mutualisés, non seulement sans une perte de souveraineté mais pour un meilleur développement de nos capacités de protection et d'intelligence. Les moyens et les compétences doivent être mis en commun. **La création d'un commandement européen du transport militaire améliorerait l'efficacité du transport stratégique en offrant une réduction notable des coûts.** Au niveau de la formation, **une académie de défense favoriserait la convergence des politiques et des structures de défense.** La création d'une **agence européenne du renseignement**



# 3

## Une puissance planétaire

permettrait de coordonner, de centraliser et d'échanger les informations des différents services nationaux, dont nous avons pu mesurer la nécessité après les attentats du 11 septembre 2001. Enfin, **une armée européenne composée de volontaires**, dûment rémunérés, pourrait intervenir dans des missions humanitaires, du type des missions de Petersberg dont la doctrine d'engagement pourrait être étendue à d'autres interventions. L'actuel manque de cohérence entre les programmations militaires nationales est particulièrement dommageable à la compétitivité de l'industrie de défense en Europe alors que **les conditions sont réunies pour qu'une véritable politique européenne de l'armement voie le jour** comme le montre la constitution d'EADS, première étape de la nécessaire intégration des industries européennes de défense, ou le regroupement Alcatel-SEL-Thalès-Racal.

# Conclusion

## La solidarité ou le chaos

**m**algré sa vigueur et son inventivité exceptionnelles, l'Europe est menacée. Depuis le commencement de son unification jusqu'à présent, elle a freiné la formation d'une souveraineté démocratique européenne, cédant au conservatisme des États membres. Mais ce qui pouvait se comprendre aux lendemains de la seconde guerre mondiale n'est plus admissible depuis l'effondrement du bloc soviétique. Le déficit démocratique dont nous parlons si abondamment a laissé des traces profondes sur lesquelles il faudrait se pencher davantage. Pris dans l'europanisation de leurs existences, les Européens savent qu'ils n'ont contribué que marginalement à la construction de l'Union. De cette situation résultent au moins deux conséquences fâcheuses. En premier lieu, les Européens gardent en mémoire que l'Europe n'a, finalement, jamais eu besoin de leur assentiment pour avancer. Loin de s'effacer avec le temps, le souvenir est dormant, tenu au silence lorsque les conditions de vie sont jugées satisfaisantes par le plus grand nombre. Mais si les difficultés surgissent, le souvenir se réveille et la critique monte à la surface. L'eurosepticisme se déploie, gagne en ampleur, voire en intensité si l'Union paraît ignorer obstinément les attentes des populations. En second lieu, du côté de l'Union, l'absence de lien démocratique a privé les dirigeants de la parole publique européenne et,

malgré ses grandes qualités, la mesure de l'opinion par l'Eurobaromètre ne peut compenser un tel manque. Silence et surdité ne font qu'apparemment bon ménage. Les gouvernants n'ont pas vu monter la contestation qui menace aujourd'hui l'avenir de l'Union. Les grandes transformations économiques et sociales qui affectent le monde depuis une quinzaine d'années ont bouleversé les sociétés européennes. Une partie des Européens a su s'adapter, évoluant rapidement avec aisance dans ce nouveau monde. Ce sont les plus diplômés, qu'ils soient jeunes ou âgés, les plus protégés, par leurs compétences ou par leur statut, les mieux rémunérés, les individualistes, les esprits progressistes, donc confiants. Il n'est pas étonnant que cette "Europe d'en haut" fournisse les bataillons d'europhiles. Mais une autre partie des Européens supporte pleinement le coût de l'Histoire. Ce sont les moins diplômés, là encore qu'ils soient jeunes ou âgés, les chômeurs, les employés précarisés, les esprits conservateurs – est-ce illégitime ? –, les inquiets. C'est évidemment dans cette "Europe d'en bas" que se recrutent les eurosceptiques d'aujourd'hui et les europhobes de demain. Si la déconstruction des États-Providence nationaux stimule les premiers, aptes à la compétition, elle accable les seconds, qui recherchent la protection. Pour les uns, le monde s'ouvre, pour les autres il s'effondre. Pourra-t-on convaincre ces millions d'Européens inquiets qu'il faut voir une Renaissance là où ils perçoivent une décadence ? Qui pourrait croire que nous entrons dans un monde peuplé d'entrepreneurs dynamiques, un monde sans vieillesse, ni maladie, sans chômage ni délinquance ? L'Europe voit

## Conclusion

maintenant surgir devant elle un choix crucial : si elle refuse d'engager une politique ambitieuse et massive de solidarité et de redistribution, alors elle fabriquera et entretiendra les clientèles électorales qui fourniront un marché politique national-populiste évidemment irrésistible, parce qu'en matière électorale ce ne sont pas les chefs qui font les troupes, mais les troupes disponibles qui font les chefs. Récapitulons les poussées récentes du national-populisme en Europe : la France, l'Autriche, l'Italie, le Danemark, la Belgique, le Portugal, les Pays-Bas, la naissance récente d'un parti d'extrême droite en Finlande, les petits succès électoraux en Grande-Bretagne, les velléités en Allemagne... Faut-il ajouter le regain nationaliste en République Tchèque, en Slovaquie et en Hongrie autour de la question des Sudètes, opportunément activée par le FPÖ autrichien ? Mais quel est donc le seuil d'alerte ? Depuis trop longtemps, l'Europe cristallise des oppositions en un clivage résistant dont témoigne l'élection présidentielle française de 2002. Parmi les seize candidats présents au premier tour, huit sont connus pour leur discours hostile à l'Union européenne. Les formations qu'ils représentent n'avaient pas soutenu le "oui" lors du référendum sur le Traité de Maastricht : Jean-Marie Le Pen, Arlette Laguiller, Jean-Pierre Chevènement, Olivier Besancenot, Jean Saint-Josse, Robert Hue, Bruno Mégret et Daniel Gluckstein. Le 21 avril, l'ensemble de ces huit candidatures représentait un total de 42,53% des suffrages exprimés. Dix ans après Maastricht (49% de "non"), la France de l'eurosepticisme est toujours présente.

En matière de croissance économique, seul le

marché a pu montrer son efficacité. C'est pourquoi l'Europe doit être une immense zone de libre-échange où la liberté d'entreprendre sera protégée, favorisée et promue. Mais la capacité à prendre une part active au monde du profit demeurera toujours inégalement répartie, non seulement entre les individus, mais aussi, pour un même individu, entre les différentes périodes de la vie, par accident – maladie et chômage –, par choix – naissance d'un enfant – ou par nécessité – vieillesse. Cette évidence oblige l'Union. Le déclin du service public doit être à la fois limité et compensé. Il doit être limité à l'intérieur de chaque Etat membre, parce que la nation demeurera longtemps encore le lieu pertinent pour l'organisation des services sociaux. C'est pour avoir pratiqué la dérégulation avec un excès confinant à l'idéologie que les Britanniques sont aujourd'hui contraints d'augmenter les impôts afin de restaurer un service public de santé. Le déclin du service public doit être également compensé au niveau européen. Il appartient à l'Union d'inventer un service public européen. Il se déduit d'abord des principes de justice qui fondent notre communauté, ou bien il n'y a plus de communauté. Il se déduit ensuite des lois économiques qui font dépendre la prospérité du pouvoir de consommer, ou bien il n'y a plus de croissance. Enfin, le service public européen se déduit des règles fondamentales de la politique qui fondent la stabilité de l'ordre public sur l'adhésion des gouvernés, laquelle dépend moins de la grandeur du régime que de la rétribution minimale que chacun est en droit d'attendre, ou bien il n'y a plus d'obéissance.

La constitution d'un service public européen

## Conclusion

doit permettre de réaliser les principes communs de justice, de soutenir la croissance économique et d'enraciner l'adhésion à l'Europe par une rétribution matérielle dont l'Union serait la dispensatrice clairement identifiée. **La constitution de fonds européens de solidarité en matière de chômage, de santé et de retraite est une priorité absolue.** Dans le cadre d'une harmonisation nécessaire, les Etats membres pourraient conserver une certaine marge d'action dans la définition des populations concernées par ces **revenus sociaux européens**. La désignation des titulaires pourrait résulter d'une collaboration entre chaque Etat et ses régions, pour rester au plus près des réalités sociales. Mais le versement du revenu social européen devra être le fait exclusif de l'Union, afin que l'engagement de l'Europe dans une politique de solidarité soit manifeste auprès de ses bénéficiaires. Le financement des fonds européens de solidarité ne peut avoir d'autres sources que l'impôt. Il faut donc **concevoir et créer un impôt européen de solidarité**. Afin de ne pas pénaliser l'activité économique, la création de cet impôt européen de solidarité peut être liée à la **baisse correspondante du niveau national de prélèvement**. Il pourrait porter sur certaines catégories de revenus ainsi que sur les bénéfices des entreprises. Afin de constituer ces fonds et en même temps d'engager chaque Européen dans cet effort de solidarité, il faut concevoir et créer un **impôt européen sur la consommation** dont la mise en place serait liée à une **baisse correspondante des TVA nationales**. Ce transfert partiel des budgets nationaux vers le budget européen marquerait enfin la naissance

d'un véritable Etat social européen. Associée à la démocratisation de l'Union, une politique européenne de solidarité serait la meilleure protection contre les mouvements qui menacent aujourd'hui l'Europe.

Il appartient aux chefs d'Etat actuels de prendre en charge le destin des Européens. Ce serait une lourde responsabilité politique et morale devant l'Histoire que de rester immobile face aux dangers qui assombrissent l'avenir de l'Union. La régénération de l'Europe sera la grande œuvre historique, politique et humaniste du siècle qui commence. Celles et ceux qui accepteront de s'y engager entreront dans l'histoire de la seconde Renaissance européenne. La France doit y occuper une place à la hauteur de son ambition. Il appartient au Président de la République de faire qu'il en soit ainsi.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 18 février 1992, la **Fondation Robert Schuman** a pour mission de :

- promouvoir l'idéal européen ;
- soutenir tous ceux qui œuvrent pour la démocratie en Europe et dans le monde ;
- contribuer, par tous les moyens, au débat européen et à l'évolution de l'Union ;
- établir des liens et des coopérations avec toutes les institutions qui poursuivent les mêmes buts ;
- favoriser l'étude de la pensée européenne par l'attribution de bourses, le développement de programmes de recherche et le soutien aux publications qui concernent la construction européenne, son passé et son avenir.

Elle est présidée par Monsieur Jean-Dominique Giuliani.

29, bd Raspail - 75007 Paris

Tél. : 33 | 53 63 83 00

Fax : 33 | 53 63 83 01

[www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org)

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

[p.joannin@robert-schuman.org](mailto:p.joannin@robert-schuman.org)

Achévé d'imprimer en mai 2002



2002 est une année charnière pour l'Europe.

C'est l'année de l'avènement de l'Euro. La monnaie unique a été acceptée par les citoyens qui éprouvent ainsi le sentiment d'être un peu plus Européens.

C'est aussi l'année de la Convention sur l'Avenir de l'Europe chargée, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, de bâtir une Europe plus forte et de préparer l'élargissement de l'Union européenne.

L'Union va connaître de nouveaux horizons.

Il n'est donc plus possible de laisser le débat européen à l'écart de la politique française.

Cette formidable aventure qu'est la construction de l'Europe, initiée par Robert Schuman le 9 mai 1950, doit trouver un nouvel élan. L'avenir de l'Union européenne passe par l'invention de nouvelles pratiques qui suscitent l'adhésion démocratique et renforcent les liens entre les citoyens et leurs institutions.

Le début d'un nouveau mandat présidentiel est l'occasion de faire "bouger les lignes". Cette adresse est un appel à définir un nouveau projet européen destiné à ancrer la place de la France en Europe et à permettre à l'Europe de compter dans le Monde.